



Dois je payer de la plus value ou pas?

Par **hasvictoria80**, le **04/11/2013** à **00:16**

Bonjour, avec ma compagne nous avons acheté un terrain à son nom en janvier, d'après une demande de permis de construire qui a été acceptée mais pour des raisons de santé, nous avons dû l'annuler et devons même revendre le terrain et devons changer de région. Notre question est si nous le revendons plus cher que le prix que nous l'avons acheté, aurons-nous de la plus value à payer sur la différence entre le prix d'achat et le prix de la revente, sachant que c'est un terrain entièrement viabilisé (eau, gaz, électricité, tout à l'égout) mais nous n'avons jamais vécu dessus, nous vivons en caravane et sommes hébergés à titre gratuit chez ses parents, nous n'avons aucun autre bien immobilier à part ce terrain que nous devons revendre et qui était aussi notre premier bien et achat immobilier. D'après un mandataire immobilier je peux revendre mon terrain beaucoup plus cher que je l'ai acheté et vu que c'est mon seul et unique bien immobilier vu que je suis hébergé à titre gratuit à une autre adresse que notre terrain je n'aurai pas à payer de plus value si je le revends plus cher et une autre personne m'a dit que vu que c'est mon premier bien immobilier je n'aurais pas de plus value, et d'autres me disent que j'aurais quand même de la plus value à payer qui a raison? Aidez nous merci

Par **Legalacte**, le **04/11/2013** à **10:36**

Bonjour,

A partir du moment où ce bien immobilier n'est pas votre résidence principale, vous êtes assujéti à la taxation sur les plus values.

Par **hasvictoria80**, le **05/11/2013** à **09:25**

C'est mon seul bien donc logiquement ma seule résidence principale vu que je vis en caravane je peux la placer dessus et cela devient vraiment ma résidence principale non?